

Affaires en cours ou soldées, traitées directement par M ^e VICTORIA	État d'avancement
Instances en cours ou soldées en 2019 devant les juridictions administratives	
LPO PACA / VOLTALIA - Recours contre 3 permis de construire déposés par la Société VOLTALIA pour créer un parc photovoltaïque de 50 ha à La Barben, sur une zone de chasse et de reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux protégées, dont l'Aigle de Bonelli.	Affaire terminée devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille. Dossier gagné en 1 ^{re} instance (jugements du Tribunal Administratif de Marseille du 30/11/2017): annulation des permis de construire. Appel formé par VOLTALIA le 2 février 2018. Dossier gagné en appel (arrêts du 28/11/2019): confirmation annulation.
LPO PACA / PRÉFET 05 (GRAND CORMORAN) - Recours contre un arrêté ordonnant le tir de 10 spécimens de grands cormorans dans les Hautes-Alpes pour la saison 2016/17.	Affaire terminé devant le Tribunal Administratif de Marseille. Dossier gagné (jugement du 2/05/2019): arrêté annulé.
LPO PACA / PRÉFET 06 (GRAND CORMORAN) - Tribunal administratif de Nice. Recours contre un arrêté ordonnant le tir de 52 spécimens de grands cormorans dans les Alpes-Maritimes pour la saison 2017/18.	Affaire terminée devant le Tribunal Administratif de Nice (recours au fond). Dossier gagné (jugement du 20/11/19): annulation des arrêtés.
LPO PACA / PRÉFET 06 (PARC SOLAIRE ANDON) - Recours contre un arrêté autorisant le défrichement d'espaces naturels en vue de la réalisation d'un parc solaire (menaces sur des espaces naturels).	Affaire terminée devant le Tribunal Administratif de Nice. Requête déposée le 26 janvier 2016. Désistement de la LPO PACA (ordonnance du 12 septembre 2019).
LPO PACA / PRÉFET 13 (FLAMANT ROSE) - Recours contre un arrêté autorisant l'effarouchement de flamants roses dans les rizières de Camargue.	Affaire terminée devant le Tribunal Administratif de Marseille. Dossier gagné (jugement du 17 juin 2019): annulation de l'arrêté.
LPO PACA / PRÉFET DES HAUTES-ALPES (galliformes de montagne) - Recours contre les arrêtés approuvant les plans de chasse des galliformes de montagne.	Affaire terminée devant le Tribunal Administratif de Marseille (recours au fond). Dossier gagné (jugement du 19/9/2019): ANNULATION DES ARRÉTÉS. Affaire terminée devant le Tribunal Administratif de Marseille (référé). Référence-suspension gagné le 9 octobre 2017 (arrêté suspendu pour ce qui concerne la chasse au tétras lyre et au lagopède alpin).
LPO PACA / PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHONE - Recours contre un arrêté autorisant la destruction d'espèces protégées sur l'aéroport Marseille-Provence.	Affaire terminée devant le Tribunal Administratif de Marseille. Dossier gagné (jugement du 27/6/2019): annulation de l'arrêté. En attente délibéré.
LPO PACA / PRÉFET HAUTES-ALPES - Recours contre un arrêté autorisant l'Enduro 12h de St Laurent en 2018.	Affaire terminée devant le Tribunal Administratif de Marseille. Dossier gagné (jugement du 25/6/2019): annulation de l'arrêté.
LPO PACA / CNE DE ROCBARON et SAS VERSO - Recours contre la déclaration de projet important modification du PLU de la Commune de ROCBARON et le permis d'aménager délivré à la SAS VERSO en vue de la réalisation d'une zone d'activité commerciale et d'un pôle multimodal en zone naturelle inondable.	Affaire terminée devant le Tribunal Administratif de Toulon. Recours déclaration projet gagné (jugement du 25/10/2019): déclaration de projet annulée. Recours permis d'aménager gagné (jugement du 8/11/2019): permis d'aménager annulé.
LPO PACA / PRÉFECTURE DU VAR - Arrêté du Préfet du Var du 25/6/2019 classant le Pigeon ramier en espèce nuisible sur la commune de Vinon-sur-Verdon.	Affaire terminée devant le Tribunal Administratif de Toulon (référé). Dossier gagné en référé (ordonnance du 25 juillet 2019): suspension de l'exécution de l'arrêté. Affaire en cours devant le Tribunal Administratif de Toulon (fond). Requête déposée le 10.07.2019: en attente audience.
LPO PACA / COMMUNE DE GAP - Recours contre le PLU de la commune de Gap.	Affaire en cours devant le Tribunal Administratif de Marseille. Requête enregistrée le 14 juin 2018 et réplique le 14 mars 2019. Dossier clôturé: en attente audience.
LPO PACA / TOTAL RAFFINAGE FRANCE - Recours contre l'autorisation délivrée à TOTAL RAFFINAGE FRANCE en vue de poursuivre la raffinerie de PROVENCE à LA MÈDE (bioraffinerie huile de palme).	Affaire en cours devant le Tribunal Administratif de Marseille. Requête enregistrée le 7 juillet 2018. Mémoire adverse reçu le 11 juin 2019.
Instances en cours ou soldées en 2018 / 2019 devant les juridictions pénales	
LPO PACA / HOYT & CARNIVAL PLC - Utilisation par un navire de croisière de carburant dont la teneur en soufre dépasse les normes autorisées (pollution de l'air). Plainte déposée par la LPO PACA en 2018.	Affaire en cours en 2019. Audience du 8 octobre 2018 (Tribunal Correctionnel de Marseille) et délibéré rendu le 26 novembre 2018. M. HOYT (capitaine du navire) condamné à 100.000€ d'amende, dont 80.000€ à sa charge et 20.000€ à la charge de la compagnie CARNIVAL PLC. M. HOYT condamné à payer 6000€ à la LPO PACA (DI + frais de procédure). M. HOYT a interjeté appel. Audience du 30 septembre 2019 et arrêt de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence: réformation du jugement de 1 ^{re} instance et relaxe de M. HOYT. Pourvoi en cassation du Parquet en cours.
LPO PACA / TORREMAN - Vente, capture, détention d'espèces protégées (charognards) et ouverture d'établissement d'élevage sans autorisation. Plainte déposée par la LPO PACA en 2018.	Affaire terminée devant le Tribunal Correctionnel de Draguignan. Jugement du 29 mai 2019. M. TORREMAN condamné à 3000 € d'amende et confiscation des oiseaux. M. TORREMAN condamné à payer 2000 € à la LPO PACA (DI + frais de procédure). Appel formé par la LPO PACA.
LPO PACA / VEHOVEC - GARCIA - Destruction d'espèce protégée (Cygne tuberculé). Plainte déposée par la LPO PACA en 2018.	Affaire terminée devant le Tribunal Correctionnel d'Avignon. Jugement du 14 mai 2019. M. VEHOVEC condamné à 3000 € d'amende + retrait permis de chasse et interdiction de le repasser pendant 3 ans. Mme GARCIA relaxée. M. VEHOVEC condamné à payer 3000 € à la LPO PACA (DI + frais de procédure).
LPO PACA / GERBOTTO - Destruction et détention d'espèces protégées (rouge-gorges) et chasse à l'aide d'engins prohibés. Plainte déposée par la LPO PACA en 2018.	Affaire en cours devant le Tribunal Correctionnel de Toulon. Jugement par défaut du 12 février 2019 (opposition donc possible de M. GERBOTTO = en attente retour Tribunal). M. GERBOTTO condamné à 3000 € d'amende + suspension permis de conduire pendant 3 ans + retrait permis de chasse et interdiction de le repasser pendant 3 ans + confiscation des pièges. M. GERBOTTO condamné à payer 1450 € à la LPO PACA (DI + frais de procédure).
LPO PACA / ORLIAC - Détenzione d'espèce protégée (Gros-bec casse-noyaux) + ouverture et exploitation d'établissement d'élevage de rapaces sans autorisation. Plainte déposée par la LPO PACA en 2018.	Affaire terminée devant le Tribunal Correctionnel d'Avignon. Jugement du 28 février 2019. M. ORLIAC condamné à 2000 € d'amende avec sursis. M. ORLIAC condamné à payer 2800 € à la LPO PACA (DI + frais de procédure).
LPO PACA / HEREDIA - Capture et vente d'espèces protégées (Chardonnerets élégants).	Affaire terminée devant le Tribunal Correctionnel d'Avignon. Jugement du 2 mai 2019. Mme HEREDIA et M. NABARLAS ont été condamnés à 2 mois de prison. M ^e HEREDIA et M. NABARLAS ont été condamnés à payer 4000 € à la LPO PACA (DI + frais de procédure).
LPO PACA / D'ANTONI - Détenzione d'espèce protégée (tortue d'Hermann) et ouverture et exploitation d'établissement d'élevage sans autorisation. Plainte déposée par la LPO PACA en 2018.	Affaire terminée en 2019 devant le Tribunal Correctionnel de Tarascon. Jugement du 21 juin 2019. M. D'ANTONI a été condamné à 1500 € d'amende avec sursis, outre la confiscation des tortues. M. D'ANTONI a été condamné à payer à la LPO PACA la somme de 1400€ (DI + frais de procédure).

Affaires en cours ou soldées, traitées directement par M ^e VICTORIA	État d'avancement
LPO PACA / FORTOUL et autres (infractions à la chasse – braconnage de gros gibier – cerfs, chamois, chevreuils – dans le 05, hors Parc national).	Affaire terminée devant le devant le Tribunal Correctionnel de Gap. Audience fixée le 5 septembre 2019. Jugement du 21 novembre 2019. Multiples condamnations pour M. FORTOUL, Me GERBON-PINEAU, M. GRIMAUD, M. MARTIN-MUSSA, M. ROBERT. Notamment condamnés à payer à la LPO PACA 2507,5 € (DI + frais de procédure).
LPO PACA / FAURE et MESCLE - Infractions à la chasse et braconnage de gros gibier (cerfs, chamois, chevreuils, dans le département du 05, hors parc national).	Affaire terminée devant le Tribunal Correctionnel de Gap. Jugement du 3 octobre 2019. Multiples condamnations pour M. FAURE et M. MESCLE. Notamment condamnés à payer à la LPO PACA 1000 € (DI + frais de procédure).
LPO PACA / SDS RAIN - Pollution des eaux marines.	Affaire terminée devant la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence. Arrêt 27 septembre 2019. Les prévenus se sont désistés de leur appel.
LPO PACA / AUDIBERT - Détention et destruction de rougegorges, détention et emploi de 2000 pièges à La Crau.	Affaire en cours devant le Tribunal Correctionnel de Toulon. Audience le 17 juin 2020.
LPO PACA / DETORRES - Capture et détention d'espèces protégées (chardonneret). Plainte déposée par la LPO PACA en 2017.	Affaire terminée en 2018 devant le Tribunal Correctionnel d'Aix-en-Provence. Audience du 2 octobre 2018. M. DETORRES condamné à 500 € d'amende + confiscation des pièges et animaux. M. DETORRES condamné à payer 1000 € à la LPO PACA (DI + frais de procédure).
Plaintes pénales en cours d'instruction, sans nouvelles ou terminées en 2019	
LPO PACA / POLYGONE RIVIERA (destruction d'espèces protégées - pollution - destruction zone humide) Parquet de Grasse.	Plainte déposée en 2016. Aucune nouvelle du Parquet.
LPO PACA / LPO PACA - PLAINTES CHASSE A LA GLU VAUCLUSE - Parquets d'Avignon et de Carpentras.	Plainte déposée en 2016. Carpentras : enquête en cours. Avignon : Classement sans suite.
LPO PACA / M. MAGNAN (infractions chasse) - Parquet de Digne.	Plainte déposée en 2016. Aucune nouvelle du Parquet.
LPO PACA / INFRACTION CHASSE MIRAMAS - Parquet d'Aix-en-Provence.	Plainte déposée en 2017. Composition pénale
LPO PACA / DÉCHARGE ILLÉGALE FIGANIÈRES - Parquet de Draguignan.	Plainte déposée en 2018. Enquête en cours. Aucune nouvelle du Parquet.
LPO PACA / POLLUTION PLAGES DU VAR (collision navires en Corse) - Parquet de Paris.	Plainte déposée en 2018. Instruction judiciaire en cours à Paris.
LPO PACA / POLLUTION NAPHTACHIMIE - Parquet d'Aix-en-Provence.	Plainte déposée en 2018. Enquête en cours. Aucune nouvelle du Parquet.
LPO PACA / DESTRUCTION DE VAUTOUR PERCNOPTÈRE DANS LE VAUCLUSE - Parquet de Carpentras.	Plainte déposée en 2018. Classement sans suites.
LPO PACA / DESTRUCTION DE CYGNE ET FAUCON PÈLERIN A PERTUIS ET BEAUMONT DE PERTUIS - Parquet d'Avignon.	Plainte déposée en 2018. Classement sans suites.
LPO PACA / CAPTURE CHARDONNERETS CNE DE LA GARDE - Parquet de Toulon.	Plainte déposée en 2018. Composition pénale.
LPO PACA / DESTRUCTION ESPÈCES PROTÉGÉES (GROSBEC) ET CHASSE AVEC ENGIN PROHIBÉ - M. ERCOLANO - Parquet de Digne.	Plainte déposée en 2018. Composition pénale.
LPO PACA / DÉTENTION ESPÈCE PROTÉGÉES (TORTUES) - M. VERY - Parquet de Digne.	Plainte déposée en 2018. Enquête en cours.
LPO PACA / X (plainte déposée suite à menaces reçues au siège de la LPO PACA, lié au loup). Parquet de Toulon.	Plainte déposée en janvier 2019. Pas de nouvelles du Parquet.
LPO PACA / MORMOIRON (84) (destruction, capture, détention espèces protégées et pièges prohibés) - Parquet de Carpentras.	Plainte déposée en février 2019. Pas de nouvelles du Parquet.
LPO PACA / LEAUTIER (Faucon crêcerelle pris dans un gluau - destruction espèces protégées). Parquet de Draguignan.	Plainte déposée en février 2019. Dossier repris par la LPO FRANCE. Jugement du 20 décembre 2019 du Tribunal Correctionnel de DRAGUIGNAN : M. LEOTIER condamné à 2000€ d'amende avec sursis. M. LEOTIER condamné à payer 1840 € à la LPO France.
LPO PACA / LOUP TIRÉ À BORMES-LES-MIMOSAS - Parquet de Draguignan.	Plainte déposée en février 2019. Classement sans suites.
LPO PACA / DESTRUCTION ESPÈCES PROTÉGÉES ET EMPLOI PIÈGES PROHIBÉS À SOLLIES-VILLE - Parquet de Toulon.	Plainte déposée en février 2019. Pas de nouvelles du Parquet.
LPO PACA / ARNAUD (infraction à la chasse dans le 04) - Parquet de Digne.	Plainte déposée en mars 2019. Composition pénale.
LPO PACA / ATTEINTE ESPÈCE PROTÉGÉE (Chouette hulotte).	Plainte déposée par O. SOLDI le 1er avril 2019. Pas de nouvelles du Parquet.
LPO PACA / CNE ARLES (destruction de nids de corbeaux freux).	Plainte déposée par O. SOLDI le 1er avril 2019. Pas de nouvelles du Parquet.
LPO PACA / SAOUDI (capture chardonnerets à CHATEAURENARD).	Plainte déposée par O. SOLDI le 1er avril 2019. Pas de nouvelles du Parquet.
LPO PACA / X (capture chardonnerets à Marseille).	Plainte déposée par O. SOLDI le 3 mai 2019. Pas de nouvelles du Parquet.
LPO PACA / PICADO (destruction d'habitats de martinets) Parquet de Nice.	Plainte déposée en mai 2019. Pas de nouvelles du Parquet.
LPO PACA / DESTRUCTION D'ESPÈCES PROTÉGÉES À SAINT-LAURENT-DU-VAR, LA GAUDE, CAGNES-SUR-MER, LA TRINITÉ - Parquet de Nice.	Plainte déposée en mai 2019. Pas de nouvelles du Parquet.
LPO PACA POLLUTION DE L'HUVEAUNE - Parquet de Marseille.	Plainte déposée en mai 2019. Pas de nouvelles du Parquet.
LPO PACA / DUBOIS (capture et mutilation espèces protégées à Rougiers - Parquet de Draguignan).	Plainte déposée en juin 2019. Classement sans suites.
LPO PACA / FATTICCI (élevage d'espèces domestiques sans autorisation à GINAS-SERVIS) - Parquet de Draguignan.	Plainte déposée en juin 2019. Enquête en cours.
LPO PACA / DESTRUCTION NIDS HIRONDELLES SOSPEL - Parquet de Nice.	Plainte déposée en juillet 2019. Pas de nouvelles du Parquet.
LPO PACA / X (dérangement oiseaux rupestres en APPB – descente en rappel) - Parquet de Nice.	Plainte déposée par O. SOLDI le 10 juillet 2019. Pas de nouvelles du Parquet. Enquête en cours.
LPO PACA / FALLARA (détention grands ducs à CARROS) - Parquet de Nice.	Plainte déposée par M ^e BOVALIS le 1er août 2019. Pas de nouvelles du Parquet.
LPO PACA / SAISIE CHARDONNERETS PORT ST LOUIS - Parquet de Tarascon.	Plainte déposée en octobre 2019. Pas de décision du Parquet.

Affaires en cours ou soldées, traitées directement par M ^e VICTORIA	Etat d'avancement
LPO PACA / CANJUERS (destruction non autorisée de loup sur le site de CANJUERS) - Parquet de Draguignan.	Plainte déposée en octobre 2019. Enquête en cours.
LPO PACA / DESTRUCTION MEROU DANS LE PARC NATIONAL DES CALANQUES - Parquet de Marseille.	Plainte déposée en décembre 2019. Pas de nouvelles du Parquet.
LPO PACA / DESTRUCTION HÉRON CENDRÉ A AURIBEAU SUR SIAGNE - Parquet de Grasse.	Plainte déposée en décembre 2019. Pas de nouvelles du Parquet.
LPO PACA / DÉCHARGE LE CASTELLET - Parquet de Toulon.	Plainte déposée en décembre 2019. Pas de nouvelles du Parquet.
LPO PACA / TIR SUR FAUCON DANS LE PARC NATIONAL DES CALANQUES - Parquet de Marseille.	Plainte déposée en décembre 2019. Pas de nouvelles du Parquet.
Autres recours ou diligence	
COURRIER SILOS DE GAP (risque destruction hirondelles).	Courriers envoyés en mai et septembre 2019 : la DREAL a contraint, suite à ces courriers, l'aménageur à déposer une demande de dérogation à l'interdiction de détruire des espèces protégées.
RECORDS GRACIEUX CONTRE LE PLAN DE GESTION GALLIFORMES 2019.	Recours gracieux du 24 juin 2019. Décision de rejet de la Préfecture. Pas de recours contentieux enclenché.
COURRIERS ILLUMINATION PONT DE SAVINES.	Courriers adressés au Maire de SAVINES et au Préfet en décembre 2019 Projet suspendu le temps d'études environnementales.

Le Centre régional de sauvegarde de la faune sauvage de Buoux participe à la surveillance des tirs illégaux sur les espèces protégées

À l'issue de la période de chasse qui s'est étendue du 15 septembre 2019 au 29 février 2020 dans la région, le Centre régional de sauvegarde de la faune sauvage de Buoux dresse le bilan alarmant des tirs illégaux qu'il a recensés sur des espèces protégées. La LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur, gestionnaire du Centre, déposera désormais systématiquement plainte dès le recensement d'une destruction d'espèce protégée.

L'une des missions du Centre régional de sauvegarde est de recenser, lors de la période de chasse, les tirs illégaux visant des espèces protégées. Pour ce faire, dès qu'un oiseau protégé est accueilli au Centre ou pris en charge par une clinique vétérinaire partenaire, un diagnostic et une radiographie sont systématiquement effectués. Depuis 2015, le Centre a ainsi recensé 109 oiseaux protégés touchés par des plombs utilisés pour la chasse, dont 41 dans les Bouches-du-Rhône (13).

Du 15 septembre 2019 au 29 février 2020, le Centre a recensé 20 oiseaux appartenant à des espèces protégées comme ayant été victimes de ces délits. Parmi les espèces les plus touchées, ce sont les Faucons crécerelles (7 individus), les Éperviers d'Europe (5 individus) et les Buses variables (3 individus) qui sont les plus concernées par la chasse illégale. Ces trois espèces, sédentaires, diurnes et présentes en plus forte densité sur le territoire français, sont plus exposées. Aucune confusion avec une espèce chassable n'est toutefois possible.

Également, le Centre a recensé un tir illégal sur un Grand-duc d'Europe, espèce nocturne emblématique. Enfin, les « échassiers », sont également victimes de ces destructions (un Héron garde-bœuf



Faucon crécerelle accueilli au Centre régional de sauvegarde avec le bec cassé, la langue trouée et l'aile fracturée au niveau de l'ulna gauche. Afin de connaître l'origine de ces blessures, le rapace a passé une radio révélant la présence d'éclats de plombs © Marine STEINMANN

et une Grue cendrée). Aucune raison valable ne saurait justifier de tels actes.

Ces espèces bénéficient toutes d'un statut de protection totale en France. À noter que les individus recensés par le Centre ne représentent qu'une petite partie de la réalité de l'impact néfaste de ces tirs illégaux sur la faune protégée. Il est fort probable qu'un plus grand nombre d'individus et d'espèces ne soient jamais découverts et secourus.

L'article L411-1 du Code de l'Environnement interdit la destruction d'espèce protégée. Cet acte constitue un délit passible de trois ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende (article L415-3 du Code de l'Environnement). À l'avenir, la LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur appelle l'ensemble de ses adhérents et tout défenseur de la nature à se mobiliser contre ces actes inacceptables.